

Réunion du 26 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur David HECKEL ayant donné pouvoir à Madame Alice MOREL

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2012/11 -                    Fonctionnement des lieux d'accueil - Convention avec la ville  
de Strasbourg - 4613  
Dotat****ion globale de fonctionnement au titre de la délégation  
sociale à la ville de Strasbourg**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général complète sa délibération n° CG/2011/148 du 12 décembre 2011 et fixe à 11 075 400 €, soit 10 800 000 € augmentés de 2,55 %, le montant de la dotation unique affectée pour l'exercice 2012 à la ville de Strasbourg dans le cadre de la délégation de compétences en matière d'action sociale et médico-sociale.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120326-66396-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 04/04/12